



LE DANGER DES DOUTES DANS LA FOI

(PAR RABBI DAVID HANANIA PINTO CHLITA)

« *Yitro, prêtre de Midian, beau-père de Moché, entendit* » (18, 1)

« Qu'a-t-il entendu pour venir ? Que la mer s'était fendue, et la guerre contre Amalek » (Rachi).

Même à ce moment-là où Yitro a pris en lui-même la décision de quitter son pays pour sortir dans le désert et s'attacher au peuple de D., la Torah l'appelle encore « prêtre de Midian », ce qui demande à être expliqué. C'est particulièrement difficile à comprendre en vue du fait qu'il y avait déjà bien longtemps qu'Yitro avait abandonné sa foi et laissé de côté sa prêtrise, comme le dit le Midrach (Chemot Rabba 1, 32) ; Yitro était prêtre de l'idolâtrie, et il a vu qu'elle ne contenait rien de vrai, alors il l'avait délaissé et avait envisagé de se repentir, bien avant la venue de Moché. Il avait appelé les habitants de sa ville et leur avait dit : jusqu'à présent, j'étais à votre service, désormais je suis vieux, cherchez un autre prêtre. Il a fait sortir les objets du culte idolâtre et leur a tout donné, alors ils l'ont excommunié.

Nous devons également comprendre ce qu'il y avait dans le fait que la mer se soit fendue et dans la guerre d'Amalek pour amener Yitro à se rapprocher de D. et à s'attacher au peuple d'Israël, plutôt que dans tous les autres miracles qui lui avaient été faits, avec à leur tête les dix plaies et les divers signes effectués en terre d'Egypte. Yitro en avait sans aucun doute entendu parler, d'ailleurs la Torah en témoigne : « Yitro entendit... que Hachem avait fait sortir Israël d'Egypte. » L'essentiel de notre étonnement concerne la place que tient la guerre contre Amalek et son rôle décisif dans la décision d'Yitro de partir au désert, alors que c'était une guerre comme toutes les autres guerres, avec un côté vainqueur et un côté vaincu. Il est évident que les grands miracles de l'Egypte étaient beaucoup plus impressionnants que la victoire du peuple d'Israël dans la guerre contre Amalek, d'autant plus qu'il n'en est pas sorti indemne, sa victoire n'a pas été totale, car Amalek avait frappé tous ceux qui étaient faibles. Alors pourquoi Yitro a-t-il estimé que cette guerre montrait le grandeur d'Israël plus que leur succès éclatant en Egypte sur Paro et ses serviteurs ?

Hésitation

Pour expliquer tout cela, on peut dire qu'effectivement Yitro avait depuis longtemps reconnu la fausseté de l'idolâtrie. Les Sages ont dit qu'il avait essayé toutes les idolâtries du monde (Rachi sur 18, 11), et en fin de compte il avait renoncé à sa foi et à la prêtrise. Mais il n'avait pas encore reconnu la vérité, à savoir que Hachem est D. et que c'est Lui qu'il convient de servir, c'est pourquoi il était resté dans son pays jusqu'à présent, et ne s'était pas joint à son gendre Moché. Yitro hésitait entre deux choses : il avait déjà découvert le mensonge et s'en était éloigné, mais son cœur hésitait encore pour savoir où se trouvait la vérité. Il connaissait la religion de son gendre, mais ne s'y était pas

encore joint, car il n'était pas totalement certain de sa vérité.

C'est pourquoi la Torah l'appelle encore « prêtre de Midian » : même s'il ne s'était pas encore totalement détaché de son entourage et était resté dans sa ville, bien que déjà séparé de l'idolâtrie, il était encore possible qu'il y retourne et il restait « prêtre de Midian » en puissance. C'est cela la force de l'influence de l'entourage et d'une mauvaise société, qui risque d'attirer à elle même des tsadikim qui se trouvent sur le bon chemin. Mais la Torah n'enlève rien à l'éveil spirituel d'Yitro, qui l'a poussé à partir au désert pour chercher la vérité, et elle lui donne également le titre honorifique de « beau-père de Moché », comme un disciple attaché à lui, qui vient vers son maître pour apprendre de lui la sagesse et l'intelligence. Cependant comme Yitro semblait hésiter, en croyant sans croire vraiment, les deux expressions sont utilisées ensemble envers lui, « prêtre de Midian » et « beau-père de Moché ». Même après l'arrivée d'Yitro au désert, il hésitait et doutait encore, au point que Moché a dû le convaincre de la vérité de la royauté de Hachem et de la sainte Torah, comme le dit le Midrach (Yalkout Chimoni) sur le verset « Moché raconta à son beau-père », pour l'attirer à se rapprocher de la Torah. C'est seulement ensuite qu'Yitro s'est levé et a dit : « A présent je sais que Hachem est plus grand que tous les dieux », ce « savoir » est le début des lois morales et de l'attachement à elles, à présent seulement la foi s'est trouvée fondée chez Yitro, le doute a quitté son cœur, il a reconnu la grandeur de Hachem et Sa royauté, et désormais, la Torah recommence immédiatement à l'appeler « beau-père de Moché » uniquement, ainsi qu'il est dit (18, 12) : « Yitro, le beau-père de Moché, prit un holocauste et des rémunérateurs », etc., à ce moment-là il s'est débarrassé du qualificatif de « prêtre de Midian » et a décidé clairement de se joindre au peuple de Hachem.

D'après ce que nous avons dit, on peut expliquer merveilleusement pourquoi Yitro s'est émerveillé essentiellement du passage de la mer des Joncs et de la guerre d'Amalek, et ce sont eux qui l'ont poussé finalement à la décision de venir dans le désert et de s'attacher au peuple d'Israël. En effet, nous avons expliqué que bien qu'Yitro ait entendu et vu la main de Hachem sur l'Egypte, il avait encore des doutes sur l'endroit où se trouvait la vérité. Mais quand la mer s'est fendue, la lumière de la vérité a éclaté de façon lumineuse, ainsi que le disent les Sages : « Une servante a vu sur la mer ce que n'a pas vu le prophète Yé'hezkel, on montrait du doigt et on disait : « Voici mon D. et je Le glorifierai ». » Quand la mer s'est fendue, tous les doutes ont disparu, les voiles se sont déchirés et la royauté de Hachem s'est révélée aux yeux de tous. Par la force de cette révélation, le peuple d'Israël est arrivé pour la première fois au niveau de « ils crurent en Hachem et en Son serviteur Moché », une foi tangible et totale. Ce dévoilement est arrivé

Suite Page 2

La Voie À Suivre

YITRO

611

6 FÉVRIER 2010

22 CHEVAT 5770

Publication

HEVRAT PINTO

Sous l'égide de

RABBI DAVID HANANIA

PINTO CHLITA

11, rue du plateau

75019 PARIS

Tel: 01 48 03 53 89

Fax 01 42 06 00 33

www.hevratpinto.org

Responsable de publication

Hanania Soussan

GARDE TA LANGUE

Un écart à la discrétion

Il y a d'autres choses qui sont interdites à cause de la « poussière de médisance », par exemple raconter à quelqu'un ce qu'Untel a dit de lui, même si ce n'est pas quelque chose de péjoratif, mais une chose que la plupart des gens veillent un peu à ne pas dire devant la personne concernée.

Il convient aussi de cacher les confidences que quelqu'un vous fait en secret, bien que révéler ce secret ne serait pas une médisance, car dévoiler un secret comporte un dommage pour la personne concernée. C'est aussi une atteinte à la discrétion qui irrite beaucoup cette dernière.

Dédié à la mémoire de
Yaacov Ben Moshe
Castro Zal

jusqu'en Midian, a poussé Yitro à écarter ses doutes et l'a poussé à sortir au désert pour vérifier la vérité et la sentir de près.

Amalek – le doute

La guerre d'Amalek a également contribué à faire pencher la balance du doute chez Yitro. On sait que la racine de la guerre d'Amalek contre Israël est de faire pénétrer le doute, d'ébranler les vérités qu'il avait en main. Effectivement, Amalek ne s'en est pris aux bnei Israël que lorsque le doute s'est insinué dans leur cœur et qu'ils se sont demandés : « Hachem est-Il parmi nous ou non ? » C'est pourquoi il s'en est pris aux faibles parmi eux,

les pécheurs que la nuée de gloire avait rejetés, chez eux seuls il pouvait insinuer des doutes pour affaiblir leur foi. Les Sages ont dit qu'Amalek a la même valeur numérique que « safek » (le doute), c'est la racine de son nom, sa caractéristique et son essence. Quand Yitro a vu combien le doute était dangereux. Le peuple d'Israël était en sécurité et tous les rois de la terre tremblait devant lui sans rien pouvoir contre lui, mais quand Amalek s'est levé, par la puissance du doute il a réussi à refroidir la « baignoire brûlante », à tiédir la crainte que les peuples avaient d'Israël et à faire des victimes parmi les traînards. Alors Yitro a compris la puissance du doute et son danger, et il a décidé de l'extirper de lui-même.

LES PAROLES DES SAGES

Prudence par rapport à l'argent

Le Gaon Rabbi Eliahou Dushnitzer zatsal, qui était machguia'h à la yéchiva de Lomza, se comportait de manière particulièrement scrupuleuse dans le domaine financier afin d'éviter toute erreur, même sur le moindre centime. La yéchiva prenait en charge les frais d'électricité pour l'éclairage de sa maison (qui n'était qu'une baraque misérable au sol de sable et vide de meubles), et il utilisait cet éclairage avec une extrême parcimonie. Quand il s'installait pour le repas du soir, il allumait une lampe à pétrole et éteignait les lumières, car : « Cela suffit pour manger », disait-il. Au cours des dernières années, il se conduisait ainsi même quand il s'attardait penché sur ses livres, en se disant : « A un âge avancé, il y a lieu de craindre que le sommeil me surprenne et que je m'endorme en étudiant ; l'électricité serait alors consommée inutilement sur le compte de la yéchiva ! »

Au décès de sa femme, qui s'occupait d'un commerce de volailles et possédait un chat, il craignit que ce dernier lui appartienne désormais (du fait de l'héritage). Il deviendrait alors responsable de tous les dommages que l'animal causerait ! Que faire ? Il fit appeler trois de ses élèves, prit le chat dans ses mains, le rendit hefker (acte qui consiste à ne plus être propriétaire d'un objet et à le laisser à la disposition de tous) en leur présence, et le chassa de chez lui.

Une fois, il confia à un tailleur une retouche à faire à son manteau de Chabbat. Le vendredi, il partit récupérer le manteau, et paya le tailleur. En rentrant chez lui, il remarqua que ce dernier avait cousu sur le manteau un bouton supplémentaire dont il n'avait pas été question, et étant donné qu'il ne lui avait pas payé ce travail, il n'utilisa pas le manteau ce Chabbat-là de peur d'enfreindre l'interdiction de voler.

Un jour, entre les offices de min'ha et arvit, il donna à un électricien une lampe de chevet pour une petite réparation. L'artisan avait l'habitude de faire ses prières à la yéchiva, et quand il se rendit ce soir-là à arvit, il rapporta avec lui la lampe réparée, en ayant décidé de ne rien encaisser pour une réparation si insignifiante. Rabbi Eliahou ayant prolongé sa prière, l'homme ne l'attendit pas, se dirigea vers la maison du Rav, qui était proche de la yéchiva, et posa la lampe sur la table.

Or pendant la troisième partie de la nuit, faisant partie de ceux qui se lèvent avant l'aube, l'électricien vint à la yéchiva pour étudier. Il trouva à sa grande surprise Rabbi Eliahou debout, qui l'attendait, le porte-monnaie à la main. « Pourquoi un tel empressement ? » demanda-t-il avec un regard stupéfait. Rabbi Eliahou lui répondit doucement : « L'interdiction « tu ne laisseras pas passer la nuit sans donner son salaire » est-elle petite à tes yeux ? »

Encore une anecdote : un certain Chabbat, il se rendit à la réception organisée par un juif à son domicile, et à laquelle participaient de nombreux invités. Au moment de prendre congé, il fit appeler la maîtresse de maison, la bénit généreusement, et ajouta aimablement : « J'ai peut-être versé un peu de vin sur la nappe en faisant kiddouch, je vous prie de bien vouloir m'en excuser. D'autres personnes ont peut-être commis cette même faute, permettez-moi de les excuser aussi. » Quand la femme répondit : « Cela vous est pardonné, ce n'est rien... », ses yeux étincelèrent de joie et d'allégresse.

Voici une dernière illustration de cette qualité du Rav : un habitant de

Péta'h Tikva, ancien de la yéchiva de Lomza, était venu demander au Rav une bénédiction avant de partir pour la Pologne. Le Rav Eliahou lui demanda s'il passerait aussi par la ville de Lomza. Lorsqu'il répondit par l'affirmative, il lui demanda de bien vouloir vérifier quelque chose là-bas au sujet d'une femme veuve, qui travaillait dans une librairie. Quelques années auparavant, il lui avait acheté un certain livre, mais le doute le rongait encore : peut-être ne le lui avait-il pas payé au bon prix ? Car le livre semblait d'une grande valeur à ses yeux et il n'était pas plausible que son prix fût aussi faible. S'il s'était vraiment trompé, qu'il lui transmette ses excuses et lui règle le montant demandé, et à son retour, le Rav le lui rembourserait. L'homme promit, et s'acquitta de cette mission. En arrivant à Lomza, il se rendit chez cette dame et l'interrogea sur le livre en question. Elle répondit : « Que me veut Rabbi Eliahou ? Il m'a déjà envoyé plusieurs personnes pour cette affaire... et ils ont confirmé au tsaddik qu'il m'a payé le bon prix pour ce livre et ne me doit pas un centime. »

Qui sait ce que réserve l'avenir ?

L'attitude scrupuleuse du gaon Rabbi Yéhouda Tsadka zatsal, directeur de la yéchivat « Porat Yossef », dans le domaine de l'argent, mérite qu'on s'y intéresse. De très grosses sommes d'argent lui passaient entre les mains, des dons et des dédicaces destinées à la tsedaka, mais il n'en profitait jamais personnellement, pas même comme un grain de poussière qui fausserait le fléau d'une balance. Il avait toujours dans sa poche un carnet qui comportait deux colonnes : « entrées » et « sorties ». Il y inscrivait chaque montant qu'il recevait afin de l'utiliser justement et à bon escient, selon son jugement. Il en était ainsi de chaque somme d'argent qu'il dépensait et partageait entre les nécessiteux ou autres causes.

A chaque fois qu'il devait emprunter de l'argent à quelqu'un – c'était en général lié à des affaires religieuses – il était très pointilleux sur le fait de poser une condition préalable au créancier : « à condition que tu me rappelles de régler la dette... et si tu ne me le rappelles pas je suis quitte... » bien qu'il n'ait jamais oublié en réalité.

Ajoutons que pendant de nombreuses années, il a été « abonné mensuel » au mikvé des 'hassidim de Satmar, à proximité de chez lui. Contrairement à l'habitude des autres hommes qui payaient les frais de l'abonnement à la fin du mois, il faisait très attention à régler le montant dû à l'avance, immédiatement au début du mois. En effet, il disait : « Qui sait ce que réserve l'avenir ? Que D. nous protège ! Si je ne paye pas la dette au début, qui la payerait ensuite pour moi... ? »

S'éloigner du doute

Du fait de sa grande précaution par rapport aux endroits saints, même quand il lui arrivait de participer à un enterrement et qu'il entraînait dans une synagogue à proximité pour se laver les mains dans la cour, il sortait quelques pièces de sa poche et les glissait dans la caisse de la synagogue pour l'eau qu'il avait utilisée (il disait que sinon, il y avait un soupçon de vol).

Il avait l'habitude de dire : « Quand quelqu'un a un doute sur des affaires d'argent, qu'il ne tranche jamais lui-même, D. préserve, car l'homme cherche toujours son intérêt. Mais qu'il se trouve un maître et s'éloigne du doute ! »

UNE TORAH DE VIE

COMMENT SORTIR DANS LE DOMAINE PUBLIC

Cette semaine, nous allons examiner l'un des trente-neuf travaux du Chabbat, « faire sortir un objet d'un domaine à l'autre ». Le Chabbat se trouve au centre des Dix paroles dans notre paracha : « Le septième jour est un Chabbat pour Hachem ton D., tu ne feras aucun travail, toi, ton fils, ta fille, ton serviteur, ta servante, ta bête et l'étranger qui est dans tes portes » (Chemot 20, 10). La mitsva du « erouv » est un décret des Sages qui permet de sortir dans le domaine public sans aucune crainte de transporter quelque chose d'un domaine à l'autre.

Le « erouv » comme segoula pour observer le Chabbat

En résultat des élections municipales qui ont eu lieu cette année à l'assemblée religieuse est apparue dans Jérusalem une forte pression contre l'un des symboles qui représentent le rempart du Chabbat, à savoir le « erouv », qui existait depuis longtemps, et dont on entourait la ville pour la transformer, pour le besoin des lois du Chabbat, en un seul grand domaine, de façon à ce que les habitants puissent porter et faire sortir des objets personnels d'un endroit à l'autre en observant la loi religieuse.

Un petit groupe d'habitants, incité par des gens qui cherchaient noise, ont vu dans l'existence du erouv une atteinte à leur façon de vivre, bien que l'existence du erouv ne constitue en rien une intrusion dans la vie des quartiers, et ont organisé une marche de provocation contre le judaïsme orthodoxe et les habitants du quartier qui avaient demandé à avoir le mérite de cette mitsva spéciale d'organiser un erouv dans leur quartier.

A la suite de cela, une discussion a eu lieu avec Rabbi Avraham Moché Katsenelboïgen chelita, le Rav du quartier de Neot Yérouchalayim, responsable de erouv de Jérusalem et des banlieues. Nous avons voulu nous pencher sur l'état d'esprit des habitants, et il ressort de ses paroles qu'en fait, la majorité des habitants voient justement d'un bon œil le fait que la ville soit entourée d'un erouv. Ils veillent même à en préserver l'intégrité, il à ce propos il nous a raconté l'histoire suivante :

« Après le grand incendie qui a eu lieu en 5753 dans les forêts des monts de Jérusalem, au cours duquel des milliers d'arbres ont brûlé à l'entrée de Jérusalem en arrivant au mochav « Chorech », on nous a alertés en urgence du mochav « Chorech » pour que nous venions rétablir le erouv après l'incendie.

« Nous y sommes allés. Au début, j'ai pensé que des avrekhim bnei Torah, ou tout au moins un groupe de personnes religieuses ou traditionnelles vivaient dans cette région, c'est pourquoi il était tellement important pour eux que le erouv soit conforme à la halakha. Mais à ma grande surprise, je n'ai pas trouvé sur place d'habitants attachés à la religion. Alors, qu'est-ce qui a provoqué leur désir d'avoir un erouv ? Il s'était produit, à la surprise de tous les habitants, quelque chose de vraiment étonnant. Tous les endroits qui avaient été entourés par le erouv à l'intérieur du mochav n'avaient pas été atteints par le grand incendie, et n'avaient pas subi de dommage de ce feu qui avait dévoré des maisons entières comme des fétus de paille. Les habitants de l'endroit avaient vu concrètement, comme une « segoula » et comme une « protection » en ce qui les concernait, que l'existence d'un erouv conforme à la halakha était une chose qui avait protégé le yéchouv du feu, c'est pourquoi ils nous avaient alertés en urgence. »

« Alors que j'étais sur place, j'ai rencontré un laïque qui avait une menuiserie dans le mochav. Avec beaucoup d'émotion, il m'a raconté son miracle personnel : J'étais à une distance de quelques kilomètres, et j'ai vu le feu qui avançait et consumait rapidement les domaines du mochav. Tout ce que rencontrait le feu, il l'anéantissait dans sa colère, et je n'avais aucun doute que tous mes biens de la menuiserie

allaient partir en feu et qu'il ne resterait rien à sauver. Tous les amis et les voisins qui m'entouraient n'ont rien pu faire pour m'aider, il ne leur restait que des paroles de consolation. En vérité, au bout de quelques heures, quand le feu s'est éteint, j'ai couru sur les lieux pour voir ce qui restait de ma menuiserie, et là j'ai été témoin d'un spectacle extraordinaire, comme je n'avais jamais vu de ma vie : une espèce de colonne protectrice se dressait à côté des colonnes du erouv, et elle ne laissait pas le feu pénétrer à l'intérieur du domaine du erouv, il se dispersait sur les côtés. Dans tout ce que je possédais à l'intérieur du erouv, aucun dommage n'a été causé. »

« Je leur ai dit, dit le Rav Katsenelboïgen chelita : Vous avez un erouv particulièrement beau ! C'est le meilleur erouv que vous puissiez avoir. De plus, il y a une vérification de sécurité plusieurs fois par jour, pour s'assurer que la barrière a été arrangée et qu'elle est fermée. Alors où est le problème ? Vous avez reçu un budget pour réarranger en renforcer le erouv... alors ouvrez sur place un point d'étude de la Torah, la Torah protège et sauve ! »

(La suite au prochain numéro)

« Une « copropriété » étendue

« Nous connaissons déjà le erouv depuis l'époque du roi Chelomo, qui l'a édicté dans le but de permettre de transporter des objets de la maison dans les cours et les rues, comme nous le disons aujourd'hui », explique le Rav Katsenelboïgen chelita, qui comme nous l'avons dit est responsable de l'assemblée religieuse de Jérusalem sur le erouv de Jérusalem et des environs.

« En fait, la Torah nous a interdit le Chabbat de faire sortir des objets du « domaine privé » dans le « domaine public », et d'un domaine à l'autre, même si les deux sont considérés par la halakha comme un « domaine privé ».

« Le erouv est en fait une clôture de l'endroit, que nous voulons définir comme un seul domaine entouré, et on y joint le « erouv 'hatserot » en plaçant de la nourriture pour un repas à la disposition de tous les habitants de la ville en commun.

« Aujourd'hui, nous entourons la ville de colonnes en forme de porte, c'est-à-dire des colonnes entre lesquelles est tendu un fil qui entoure tout l'endroit que l'on veut définir comme « un seul domaine ». Cette situation mêle tous les habitants en une espèce de grande « copropriété » élargie, pour qu'il soit permis de faire sortir des objets de la maison vers la rue, des objets d'une maison à l'autre et de porter des objets dans les rues considérées comme « carmelit ».

« La continuité du erouv doit être totale, ce que l'on appelle en notre langage « efes likouïm », sans aucune solution de continuité. Une seule brèche, un seul fil qui s'est déchiré, rend tout le erouv invalide. Tout naturellement, une grande longueur de erouv comme à Jérusalem implique des solutions de secours pour éviter un grand piège aux habitants de la ville, c'est pourquoi l'Assemblée religieuse investit des efforts considérables pour créer deux ou trois solutions de secours diverses au erouv général. »

Malgré tout, ceux qui s'occupent de cette grande mitsva expliquent qu'il n'existe pratiquement pas au monde de erouv dont la cachérouit soit d'une perfection totale ! Il y a toujours des doutes et des questions, dans les lois sur le erouv il y a de nombreuses approches et des diversités d'opinion, si bien qu'il est vraiment très difficile d'entourer d'un erouv qui soit conforme à toutes les opinions existantes. Et la conclusion ? « Celui qui se montre sévère et ne porte pas du tout, viendra sur lui une bénédiction. »

« S'ils ont une affaire à régler, il vient à moi » (18, 16)

Le verset commence au pluriel, « s'ils ont », et se termine au singulier, « il vient à moi ». C'est que, dit le Malbim, autrefois en Israël, lorsqu'un doute s'éveillait chez quelqu'un à propos d'une question d'argent, cela valait pour lui autant qu'une question de cacherout sur une marmite de viande ou autres interdictions, et c'était une chose naturelle d'aller chez le Rav, parce que c'était lié à la crainte d'avoir transgressé l'interdiction du vol. Il n'y avait donc aucun besoin que les deux plaignants viennent devant Moché, puisque les deux craignaient dans la même mesure d'avoir un parti pris en ce qui concerne l'argent de l'autre, et ils cherchaient un jugement de vérité. Donc un seul y allait et exposait ses arguments et ceux de l'autre, sans oublier un seul mot et sans la moindre trace de parti pris personnel, et l'autre lui faisait totalement confiance.

Dans le même ordre d'idées, quand quelqu'un avait causé un dommage financier à l'autre, celui qui avait subi le dommage n'avait pas besoin de l'assigner en justice, parce qu'il allait de lui-même chez le juge pour lui demander combien la Torah l'obligeait à donner, et il revenait et payait de lui-même à la partie lésée. Celui-ci lui faisait confiance que c'était effectivement la somme qu'on lui avait indiquée et qu'il ne devait pas plus.

C'est ce que dit le verset : « S'ils ont une affaire à régler, il vient à moi », au singulier, car il suffisait qu'une seule des parties y aille.

« Tu succomberas certainement, toi-même et ce peuple » (18, 18)

Rachi explique : « Toi-même, cela inclut Aharon, 'Hour et les soixante-dix Anciens. » Rabbi Eliahou Mizra'hi lui objecte que 'Hour n'était déjà plus en vie à ce moment-là, car il avait été tué au moment de la faute du Veau d'Or. Comme le dit Rachi plus loin (32, 5) sur le verset : « Aharon vit et construisit un autel », « Il a vu que 'Hour, le fils de sa sœur, les avait réprimandés et qu'ils l'avaient tué. »

Cette conversation entre Yitro et Moché se situe après le bris des Tables. Donc comment peut-on dire ici : « y compris Aharon et 'Hour » ?

Le Tourei Zahav l'explique de façon simple dans son livre « Divrei David » : Tu succomberas certainement, toi-même – y compris Aharon et 'Hour, car même si 'Hour avait été en vie à ce moment-là, il t'aurait aidé avec Aharon et les soixante-dix Sages, et eux aussi auraient succombé.

« Je vais te donner un conseil, et D. sera avec toi » (18, 19)

Je te conseille, explique Rabbi Mikhal Malkovitz, que dans tout ce que tu feras tu t'efforces que D. soit avec toi, c'est-à-dire que cet acte te rapproche de D., que tu pries pour avoir Son aide, et que tu comptes sur Sa grande bonté.

« Mais toi, choisis parmi tout le peuple des hommes de guerre, craignant D. » (18, 21)

Rabbi Ye'hezkel Landau s'étonnait : pourquoi est-ce que les juges avaient besoin d'être des hommes de guerre, est-ce qu'ils allaient donc à la guerre ? Ils n'étaient choisis que pour donner des jugements de Torah !

Le Noda Bihouda explique que c'est un grand obstacle pour le peuple si son juge est doux et faible au point de ne pas être capable de tenir tête aux délinquants qu'il est nécessaire de punir. C'est pourquoi il faut que ce soient des hommes de guerre pour vaincre leur propre miséricorde, face aux divers malfaiteurs, et les punir comme il convient, pour qu'ils entendent et craignent.

« Sont venus au désert du Sinäï » (19, 1)

Le désert s'appelle « Sinäï » à cause du nom du mont Sinäï qui s'y trouve. Et le mont Sinäï s'appelle ainsi parce qu'est dessiné sur ses pierres l'image d'un buisson (« sneh »), et même si on fait éclater la pierre en plusieurs morceaux, on trouvera dans chaque morceau l'image de ce buisson. (« Nahar Chalom » de Rabbi Chalom HaCohen zatsal)

A LA LUMIERE DE LA PARACHAH EXTRAIT DE L'ENSEIGNEMENT DU GAON ET TSADIK RABBI DAVID 'HANANIA PINTO CHELITA

Il est impossible de construire le Temple de D. avec un doute de vol

« Le lendemain, Moché s'installa pour juger le peuple. »

Rachi explique : C'était la sortie de Yom Kippour, comme nous l'apprenons dans Sifri. Que signifie le lendemain ? Le lendemain du jour où il est descendu de la montagne.

Voici ce que dit le Keli Yakar (dans la parachat Vayakel) : « Moché a rassemblé toute la communauté des bnei Israël etc. », Rachi explique que c'était le lendemain de Yom Kippour, et dans la parachat Yitro il est écrit « le lendemain, Moché s'installa pour juger le peuple », et Rachi explique là-bas que c'était le lendemain de Yom Kippour.

On peut expliquer qu'il est connu que ce rassemblement avait pour but de leur transmettre les mitsvot du Sanctuaire et des offrandes, comme il est dit tout de suite après. Moché craignait que l'un d'eux n'offre pour le Sanctuaire quelque chose qui n'était pas à lui, en estimant qu'il se l'était approprié légalement, or il n'était pas possible de construire ce saint Temple avec de l'argent qui provenait du vol. Le lieu de la justice ne pouvait pas provenir d'une chose mauvaise. C'est pourquoi Moché a commencé par proclamer : « Que celui qui a un conflit vienne vers moi », pour un jugement, de façon à ce que tout le peuple soit en règle, et que chacun sache ce qui est à lui ou n'est pas à lui parce qu'il aurait tranché entre eux. Ensuite, il leur a annoncé ce qui concerne les offrandes volontaires, en disant : « Prenez de vous une offrande pour Hachem », « de vous » signifie « de ce qui est à vous », et non de ce qui est aux autres, sinon le mot « de vous » serait superflu.

Il faut dire qu'au moment de la faute du Veau d'Or, il est écrit (Chemot 32, 6) : « ils se levèrent pour rire », et Rachi explique que cela inclut la débauche et le meurtre, ici aussi 'Hour a été tué, et voir ce qu'écrit Rachi sur le verset (Béréchit 21, 9) : « Sarah vit le fils de Hagar l'Égyptienne qu'elle avait enfanté à Avraham en train de rire », cela désigne l'idolâtrie, autre explication la débauche, autre explication le meurtre. Le Midrach (Béréchit Rabba 53, 11) voit une allusion au meurtre dans le verset de Michlei (26, 18-19) : « Comme un dément qui lance des brandons, des flèches meurtrières, ainsi fait l'homme qui trompe son prochain en disant : mais c'est pour rire ! » (Les Metsoudot disent que c'est comme quelqu'un qui prend du mal pour jeter des étincelles de feu qui s'éteignent avant d'arriver vers le destinataire et ne lui causent aucun mal, mais il ne s'est tout de même pas donné du mal pour rien, car il veut s'entraîner à lancer des flèches et des paroles meurtrières. De même celui qui trompe autrui, et qui, quand celui-ci s'en aperçoit, lui répond en disant : « Je le faisais pour rire, j'avais l'intention de te le dire », sache bien que ce n'est pas vrai et garde-toi de lui, car il a l'intention de te tromper autant qu'il le peut.) D'après cela, le fait qu'il soit écrit au moment du Veau d'Or « ils se levèrent pour rire » vient nous enseigner que les bnei Israël avaient aussi volé, et cela explique bien ce qu'écrit le Keli Yakar, que Moché craignait qu'ils ne possèdent de l'argent provenant du vol.